

*Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.

DOCUMENT CONTRÔLÉ ÉLECTRONIQUEMENT

Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute copie papier de cette directive est la version à jour.

| | | GASTRO-ENTÉRITE / DIRECTIVE 2 | |
|-----------------------------|--|--|------------------|
| | | AUTRES MILIEUX | SOINS PALLIATIFS |
| DIRECTIVES GÉNÉRALES | | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et appliquer les précautions additionnelles (PA) GOUTTELETTES/CONTACT: <ul style="list-style-type: none"> ○ Placer une affichette à la porte de la chambre; ○ Placer l'équipement de protection individuelle (ÉPI) et les lingettes désinfectantes à la porte de la chambre ou dans les endroits désignés; ○ Placer un chariot à linge souillée à l'intérieur de la chambre. • Changer la literie quotidiennement; • Faire de l'enseignement à l'utilisateur et ses proches; • Informer l'utilisateur de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Demeurer dans sa chambre pour toute la durée des mesures de PA; ○ Procéder à l'hygiène des mains : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avant de manger; ▪ Après être allé aux toilettes. • Pour les usagers qui ne respectent pas les mesures de PA, contacter le Service de PCI (ex. : trouble cognitif); • Compléter et acheminer la feuille de déclaration d'un pathogène au Service de PCI, <i>Formulaire-54 : Déclaration d'une infection suspectée ou d'un agent pathogène</i>; • Faire le repérage précoce de tout nouveau cas : <ul style="list-style-type: none"> ○ Instaure les PA GOUTTELETTES/CONTACT de façon préventive pour 48 heures pour tout usager identifié comme contact étroit; ○ Surveillance de 48 heures pour tout usager identifié comme contact élargi; ○ Selon l'évaluation de la situation, d'autres critères pourraient être ajoutés par le Service de PCI. • Instaure les PA GOUTTELETTES/CONTACT de façon préventive pour 48 heures pour un usager transféré d'une unité en éclosion. | |

| | GASTRO-ENTÉRITE / DIRECTIVE 2 | |
|--|---|-------------------------|
| | AUTRES MILIEUX | SOINS PALLIATIFS |
| DIRECTIVES • CHAMBRE • TOILETTE | 1^{er} choix : Chambre individuelle avec toilette individuelle 2^e choix : Chambre partagée : <ul style="list-style-type: none"> • Toujours débiter les soins par le ou les usagers sans mesures de PA; • Changer l'ÉPI et procéder à l'hygiène des mains avant d'entrer en contact avec un autre usager ou son environnement; • Maintenir une distance de 2 mètres entre les usagers ou maintenir le (s) rideau (x) séparateur (s) fermé (s); • Si toilette partagée, réserver une chaise d'aisance avec enveloppe hygiénique pour l'utilisateur symptomatique. | |
| DURÉE | Le retrait des mesures de PA est déterminé avec le Service de PCI et doit être effectif suite à la désinfection de la chambre par le Service d'hygiène et salubrité; ET 48 heures après la fin des symptômes. <u>PA préventives</u> : 48 heures après le dernier contact avec l'utilisateur symptomatique si aucun symptôme n'apparaît. (Aucune désinfection terminale n'est nécessaire) Lorsque chambre partagée, appliquer les mesures de PA pour tous les usagers de la chambre jusqu'à 48 heures suivant la fin des symptômes du dernier cas. | |
| GESTION DU MATÉRIEL DE SOINS ET SERVICES | <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier l'utilisation du matériel à usage unique; • Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre ou la zone usager; • Disposer du matériel médical à usage unique; • Utiliser du matériel réservé à l'utilisateur (ex. : stéthoscopes, brassards de tensiomètre, thermomètres, chaises d'aisance); • Nettoyer/désinfecter tout matériel réutilisable avant de l'utiliser pour un autre usager. | |
| ACTIVITÉS/TRAITEMENT | <ul style="list-style-type: none"> • Des activités ou des interventions peuvent être faites individuellement dans la chambre avec du matériel pouvant être nettoyé et désinfecté ou jeté. | |
| DÉPLACEMENTS ET TRANSFERTS | <ul style="list-style-type: none"> • Si l'utilisateur doit se rendre à un examen ne pouvant être reporté, avant de quitter sa chambre, il doit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Procéder à l'hygiène des mains; ○ Porter un masque si toléré et l'assister au besoin; ○ Être recouvert d'un drap propre. • Aviser le milieu receveur et le transporteur des mesures de PA lors du transfert vers un autre établissement ou installation ou département. | |
| INSCRIPTION DE NOTES AU DOSSIER | Documenter toutes conditions et interventions ayant un lien avec l'épisode infectieux. | |

| GASTRO-ENTÉRITE / DIRECTIVE 2 | | |
|---|--|---|
| AUTRES MILIEUX | | SOINS PALLIATIFS |
| PTI | <p>CONSTAT : Portrait clinique : gastro-entérite</p> | <p>DIRECTIVES : Appliquer le protocole relatif à la transmission des infections nosocomiales : Gastro-entérite d'allure virale de type Norovirus.</p> |
| SOINS D'HYGIÈNE | Effectués à la chambre pour toute la durée des mesures de PA. | |
| SERVICE ALIMENTAIRE | Aucune mesure supplémentaire. | |
| BUANDERIE | Aucune mesure supplémentaire. | |
| VISITEURS | <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'hygiène des mains en entrant et en sortant la chambre; • Appliquer les directives de l'affichette de PA GOUTTELETES/CONTACT si participation aux soins; • Quitter l'installation sans visiter d'autres usagers et éviter les aires communes. | |
| DÉSINFECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS | <p>Aucune mesure supplémentaire.</p> <p><u>PA préventives</u> : Aucune désinfection terminale n'est nécessaire si l'usager n'a pas présenté de signes et symptômes.</p> | |
| DIRECTIVES SUPPLÉMENTAIRES LORS D'ÉCLOSION | | |
| AUTRES MILIEUX | | SOINS PALLIATIFS |
| DIRECTIVES GÉNÉRALES | <ul style="list-style-type: none"> • Aviser le Service de PCI pour confirmer l'éclosion; • Aviser le coordonnateur d'activités le soir, la nuit, les fins de semaine et les congés fériés; • Rehausser les pratiques de base en insistant sur l'hygiène des mains; • S'assurer que l'affiche <i>Avis éclosion</i> est installée aux entrées de l'installation et que l'affiche <i>Mesures en vigueur sur l'unité</i> est installée aux entrées des unités concernées; • Transmettre lors du rapport interservices les <i>Directives à l'intention du personnel</i> et s'assurer de leurs respects; • Surveiller l'apparition de symptômes chez les autres usagers pour appliquer les mesures de PA dès l'apparition d'un tableau clinique typique ou non (ex. : perte d'appétit et malaise ou fièvre et malaise général sans vomissement ou diarrhée). | |
| DÉPISTAGE/EXAMEN DIAGNOSTIC | Effectuer un prélèvement selon l'ordonnance collective <i>Dépister la gastro-entérite par culture virale</i> . Un minimum de cinq et un maximum de dix échantillons devraient être prélevés pour confirmer l'origine virale de l'éclosion. | |

| | GASTRO-ENTÉRITE / DIRECTIVE 2 | |
|-----------------------|--|-------------------------|
| | AUTRES MILIEUX | SOINS PALLIATIFS |
| PRÉLÈVEMENT | Culture virale faite à partir d'un échantillon de selle (Référence MSI : <i>Prélèvement de selles</i>) | |
| FIN D'ÉCLOSION | Déterminée par le Service de PCI, 96 heures après à la fin des symptômes du dernier cas. | |